Ouvrir le Sentier

Commission de la fiscalité des premières nations — Volume 3 Numéro 4 Décembre 2009

La CFPN vous souhaite un joyeux Noël!

Groupe de consultation sur l'élaboration de lois (OCC)

Les 7 et 8 octobre 2009, la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) a tenu un groupe de consultation à Vancouver, C.-B., sur l'élaboration de lois sur les observations du contribuable à l'intention du Conseil (OCC). Ces lois sur les recettes locales, élaborées en vertu de l'alinéa 5(1)c) de la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations* (LGFSPN), sont conçues pour aider les Premières nations à établir des procédures permettant aux contribuables de communiquer leurs observations au Conseil.

« Nous croyons que les points de vue de membres de notre communauté contribueront à élaborer un modèle de loi pour les Premières nations exceptionnellement utile et efficace », a mentionné le président Jules dans une lettre qui s'adressait aux Premières nations.

Les membres qui ont participé à ce groupe de consultation provenaient des communautés de Kamloops, Westbank, Sliammon, Songhees, White Bear, Tsawout, Tzeachten et Squamish. Il y a eu 29 participants au total, y compris des contribuables résidentiels et commerciaux, des administrateurs fiscaux, du personnel de la CFPN et David Fairman du Consensus Building Institute (Harvard-M.I.T), qui a animé les séances du groupe.

Suite à la page 4

La commissaire Leslie Brochu s'entretient avec les participants lors de la journée d'ouverture du groupe de consultation à Vancouver.

Expansion du Programme d'études du Centre Tulo

Le Tulo Centre of Indigenous Economics (Centre Tulo) s'affaire une fois de plus à élargir son programme d'études.

« Depuis que nous avons lancé le programme de Certificat en administration fiscale des Premières nations (CAFPN) en mars 2008, la demande concernant les cours et l'intérêt pour le programme ont dépassé nos attentes », a indiqué Sarah Jules, administratrice du programme.

Le programme de CAFPN consiste en huit cours et est offert en version destinée aux cadres ou en ligne. La version destinée aux cadres du programme de CAFPN, qui consiste en séances de formation individuelle intensives d'une semaine, reprendra à l'hiver 2010.

Suite à la page 4

Dans ce numéro

2 Message du président
2 Colloque international sur le territoire
3 Mise à jour sur les LAF
4 Lois sur les OCC

Message du Commissaire en chef

Le mois dernier, nous avons eu la triste nouvelle du décès prématuré de M. Nelson Leeson, président du gouvernement Nisga'a Lisims. Le président Nelson était un défenseur infatigable des intérêts du gouvernement Nisga'a Sisims. On se souviendra de ce champion qui a joué un rôle important dans la signature de l'Accord définitif Nisga'a et qui a travaillé sans relâche pour éliminer les écarts socioéconomiques existant entre les Autochtones et les autres Canadiens. Une de ses nombreuses réalisations est l'adoption récente de la *Loi sur la transition des titres de propriété foncière Nisga'a*. Cette loi autorise les résidents de Nisga'a à posséder une propriété en fief simple. Ils peuvent donc obtenir une hypothèque, faire un transfert, léguer, louer ou vendre leur propriété à qui ils le veulent. Il s'agit d'une première mondiale touchant le régime de titres fonciers indigènes permettant la propriété en fief simple à des membres des Premières nations. M. Leeson a appelé l'adoption de cette loi : « une étape significative vers la vraie autonomie gouvernementale ... un processus permettant à nos peuples d'augmenter leur prospérité économique. » Même si nous avons perdu un chef de file incroyable et un ami, son legs et sa vision subsisteront pendant des générations.

Le droit de propriété et la gouvernance des terres sont essentielles pour la mise en oeuvre d'un système d'impôt foncier et pour bâtir des économies rigoureuses. Depuis quelque temps, la Commission étudie les options de droits de propriété pour les Premières nations. Les économies fructueuses exigent des règles définies clairement pour les droits de propriété de même que des systèmes juridiques, administratifs et institutionnels pour les soutenir. En 1968, mon père et d'autres chefs de file parlaient de la nécessité pour les Premières nations d'être propriétaires de leurs propres terres afin de pouvoir participer à l'économie du marché et effectuer des transactions foncières à la « vitesse des affaires. » Au cours des deux dernières années, j'ai dirigé une initiative pour aider les Premières nations à s'attaquer aux failles dans les droits des propriétés immobilières. J'ai travaillé dans le but de développer un concept qui offrira une option aux Premières nations participantes. Notre recherche pour soutenir ce travail a reçu une attention internationale et des commentaires d'experts reconnus comme Hernando De Soto.

Pour la nouvelle année, j'ai bien hâte d'entamer un dialogue avec les Premières nations et d'autres parties intéressées pour examiner le concept du droit à la propriété privée pour les Premières nations. À cet égard, une édition spéciale de *Clearing the Path*, qui se concentre sur le droit de propriété des Premières nations, sera publiée en février 2010.

La Commission poursuit aussi son travail en collaboration avec d'autres institutions financières des Premières nations et le Canada pour élargir les options relatives aux recettes pour les Premières nations. Notre travail actuel est de développer un règlement qui permettra aux Premières nations d'utiliser d'autres revenus en plus de leurs revenus locaux pour le financement à long terme de la dette.

Enfin, je vous invite à vous joindre à moi à pour accueillir avec plaisir la Première nation de Gitsegukla (Colombie-Britannique), la Première nation crie de Beaver Lake (Alberta) et la Première nation de Kahkewistahaw (Saskatchewan) qui sont maintenant des autorités taxatrices des Premières nations en vertu du LGFSPN.

J'aimerais souhaiter à vous tous ainsi qu'à vos familles et amis, un joyeux Noël, une bonne et heureuse année et je vous incite à faire preuve de prudence durant le temps des Fêtes!

Manny

C.T. (Manny) Jules,
Commissaire en chef

Premières nations et les droits de propriété des terres :

Colloque international sur le territoire — les 16 et 17 mars 2010

Les 16 et 17 mars 2010, la CFPN tiendra, en collaboration avec l'Institut international de la fiscalité immobilière (IIFI), BC Assessment Authority et le ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones de la C.-B., un colloque intitulé : « La plateforme économique et sociale pour les Premières nations ».

Les participants à ce colloque obtiendront un aperçu et une meilleure compréhension des pratiques d'aujourd'hui et des autres possibilités pour convertir les titres de propriété et l'utilisation des terres autochtones en services durables à l'intention des Autochtones et des allochtones.

Un groupe d'experts nationaux et internationaux couvrira les questions pertinentes, notamment : la gestion des intérêts fonciers; la nécessité d'enregistrer avec précision et de protéger tous les intérêts fonciers; l'aménagement des terres en vue de créer une activité économique et des recettes pour le gouvernement; les possibilités à l'étranger et au pays en matière d'imposition foncière et les expériences et réussites des Premières nations canadiennes en ce qui a trait aux régimes d'impôt foncier et à d'autres perspectives internationales.

Le colloque se tiendra au Delta Victoria Ocean Pointe Resort (45, ch. Songhees, Victoria, C.-B.). Pour vous y inscrire, vous pouvez vous rendre sur le site Web de l'IIFI au www.ipti.org ou appeler au (416) 228-8874.

Reconnaissance des administrateurs fiscaux : Le président Jules a présenté des exposés à Christina Clarke (photo de gauche, de la Première nation de Songhees) et Glenda Paul (photo du centre, de la Bande indienne de Penticton) lors de l'**Assemblée annuelle de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations**, visant à reconnaître leur contribution exceptionnelle au régime d'impôt foncier des Premières nations. L'assemblée, qui a eu lieu à Osoyoos, C.-B., comportait une mise à jour donnée par la CFPN (photo de droite) et un exposé sur l'un des cours offerts en ligne par le Tulo Centre of Indigenous Economics. Quarante-trois délégués représentant 27 Premières nations ont participé à cette assemblée.

Mise à jour sur le logiciel d'administration de l'impôt

Une nouvelle version du logiciel d'administration de l'impôt (LAI) sera prête à être lancée en janvier 2010. Le logiciel a été conçu pour aider les administrations financières des Premières nations à mettre en œuvre les exigences législatives et à assurer l'observation des politiques et des normes de la CFPN avec précision.

La nouvelle version du LAI comprendra :

- L'intégration d'un logiciel de gestion financière;
- Un module d'application;
- De nouveaux rapports et des rapports mis à jour;
- Des procédures de paiement mises à jour;
- Des procédures internes améliorées et mises à jour.

Les coûts de développement et de la phase d'essai du logiciel ont été soutenus par la CFPN. Pour réussir à assurer la viabilité à long terme du LAI, qui comprendra le fonctionnement, des mises à jour et le soutien continus (mises à jour trimestrielles, aide à distance concernant l'installation du logiciel, aide relativement à la configuration du réseau, bureau d'aide à l'intention des utilisateurs, dépannage à distance en cas d'erreurs possibles avec le LAI, production de rapports personnalisés et aide concernant la production d'avis d'imposition), les Premières nations qui souhaitent utiliser le logiciel devront assumer les coûts liés à ces services.

Après consultation auprès des administrateurs fiscaux et des membres du conseil d'administration de l'AAFPN, on a déterminé que les frais de service seraient établis au prorata, selon la taille du régime d'imposition desservi. Cette approche contribuera à s'assurer que même les Premières nations ayant une assiette fiscale limitée seront en mesure de tirer profit des avantages liés à l'utilisation du LAI pour leur administration financière et leur production d'avis d'imposition. Les Premières nations qui ont une vaste assiette fiscale, qui ont habituellement plus souvent besoin d'aide et qui ont des réseaux informatiques plus complexes paieront une prime plus élevée.

Un des cours offerts par le Centre Tulo (*APEC 164 : Administration – Avis d'imposition, perception et application de la loi*), est grandement fondé sur les fonctions et l'exploitation du LAI et fait partie du programme de Certificat en administration financière des Premières nations.

Avis de réunion : Chemin de fer Canadien Naional et les possibilités économiques des Premières nations

On coordonne actuellement la tenue d'un atelier avec la compagnie de chemin de fer **Canadien National** (CN) et les Premières nations intéressées le long du corridor desservi par le CN en C.-B., prévue pour le début de la nouvelle année.

La réunion permettra de discuter d'impôt foncier et d'autres possibilités économiques à la suite de l'agrandissement du Port de Prince Rupert.

Une date et l'endroit de la réunion seront confirmés dans un proche avenir.

Centre Tulo

Suite de la page 1…

Les huit cours du programme de certificat sont les suivants :

• Introduction à la fiscalité des Premières nations;
• Établissement des taux d'imposition et des dépenses fiscales des Premières nations;
• Évaluation et appels des évaluations;
• Administration – Avis d'imposition, perception et application de la loi;
• Communications et Relations avec le contribuable;
• Conventions de service et contrats conjoints;
• Droits d'aménagement;
• Immobilisations et financement des obligations non garanties.

Le Centre Tulo s'est récemment concentré à élaborer des cours en ligne dans le cadre du programme de CAFPN. Le premier cours, *APEC 161 : Introduction à la fiscalité des Premières nations*, se donne actuellement, 18 étudiants de partout au Canada y étant inscrits.

Tous les autres cours en ligne du CAFPN en sont à divers stades de développement et seront mis en œuvre immédiatement après que le cours APEC 161 sera terminé, à la mi-janvier 2010.

La CFPN offrira des bourses d'études et de voyage aux étudiants admissibles. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le Centre Tulo ou sur le programme de CAFPN veuillez consulter le www.tulo.ca.

Groupe de consultation

Suite de la page 1…

La commissaire Brochu a ouvert la réunion en soulignant l'importance de bonnes relations avec les contribuables pour favoriser l'investissement dans les territoires des Premières nations. Un exposé présenté par le Dr Tim Raybould, intitulé *Reconstruire la gouvernance des Premières nations*, s'est ensuivi et a examiné la tendance des gouvernements des Premières nations à revitaliser leur économie et leurs institutions de gouvernance. Il a mis l'accent sur le fait que les contribuables des terres de réserve constituent un élément fondamental du processus.

La deuxième journée, M. Fairman a demandé à chaque contribuable et à chaque administrateur fiscal des Premières nations de décrire leurs expériences en matière de relation avec le contribuable. Cela a révélé un vaste éventail d'expériences et de niveaux de complexité à cet égard. La CFPN a également présenté un exposé sur le modèle de loi sur les OCC, soulignant la justification politique sous-jacente et les exigences proposées par la CFPN.

Les participants ont convenu qu'il était nécessaire de sensibiliser les contribuables et les membres de bande à l'impôt foncier. La relation entre l'administrateur fiscal et les contribuables devrait être plus étroite. Les administrateurs fiscaux et les contribuables des Premières nations ont également discuté de la nécessité d'adopter des mesures de notification des lois annuelles et exprimé diverses opinions à ce sujet. Certains participants voyaient la nécessité d'établir des mesures de sélection préalable à l'évaluation qui seraient élaborées par la CFPN au profit des Premières nations intéressées par ces lois. D'autres participants croyaient que le modèle de loi devrait comporter des dispositions sur les conflits d'intérêts et des mécanismes de financement des comités consultatifs, s'il y a lieu. La CFPN est satisfaite du dialogue et étudiera tous les points exprimés dans ses ébauches finales.

La CFPN sollicite les commentaires du public en ce qui concerne les normes de communication des OCC

Une version électronique des normes provisoires liées aux observations du contribuable à l'intention du Conseil est disponible à l'adresse suivante : www.fntc.ca.

Les commentaires doivent parvenir à la CFPN avant le 5 février 2010 et peuvent être transmis par courriel à mail@fntc.ca ou par la poste à l'adresse indiquée ci-dessous. Tout commentaire du public sur les normes provisoires sera examiné et étudié avant d'être approuvé par la Commission.

First Nations Tax Commission
Commission de la fiscalité des premières nations

Siège social
321-345 Yellowhead Hwy
Kamloops (C.-B.) V2H 1H1.
Tél. : (250) 828-9857
Téléc. : (250) 828-9858

Bureau de la région de la capitale nationale
160, rue George, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1N 9M2.
Tél. : (613) 789-5000
Téléc. : (613) 789-5008

www.fntc.ca
Clearing the Path © 2009 CFPN